



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Comptes publics- Dépenses et transferts du budget de l'État vers Mayotte

Question écrite n° 32341

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur les dépenses budgétaires à destination de Mayotte et des Mahorais. Il lui demande de bien vouloir lui transmettre les montants globaux et détaillés par mission budgétaire des dépenses et transferts de l'État à destination du 101ème département français et de ses habitants, pour les années 2017, 2018 et 2019, en inscriptions budgétaires prévisionnelles et en dépenses réelles constatées.

Texte de la réponse

Le tableau joint récapitule par mission et leurs programmes, les crédits ouverts en LFI et les dépenses de l'Etat finalement exécutées pour les années 2017, 2018 et 2019 consacrées à Mayotte. Le ministre précise que contrairement au document de politique transversale annexé au projet de loi de finances pour 2021, le programme 833 "avances aux collectivités territoriales" (78M€) a été retiré du tableau susmentionné puisqu'il s'agit d'avances aux collectivités et non d'une dépense budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32341

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6396

Réponse publiée au JO le : [23 mars 2021](#), page 2572